



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/224/Add.1
13 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 18 et 119 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Coopération et coordination entre les institutions
spécialisées et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui concerne
l'assistance fournie aux territoires non autonomes

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

Page

REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX QUI FONT PARTIE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
OU QUI SONT ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Organisation mondiale de la santé 2

* A/48/50.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

[Original : anglais]
[1er juillet 1993]

1. En 1992 et 1993, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a aidé un certain nombre de territoires non autonomes à développer leurs services de santé. Pendant la période allant de novembre 1992 à mai 1993, les dépenses engagées à cet effet se sont réparties comme suit : 84 250 dollars des Etats-Unis alloués à la Nouvelle-Calédonie, dont 50 500 dollars devaient servir à financer des activités de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (sida); 63 100 dollars des Etats-Unis alloués aux Palaos et devant être affectés au financement d'activités de mise en valeur des ressources humaines, de lutte contre le sida, etc.; 27 000, 16 000 et 6 300 dollars des Etats-Unis alloués respectivement aux Samoa américaines, aux îles Tokélaou et à Guam pour le financement d'activités liées au secteur de la santé. En mai 1991, les îles Tokélaou ont été admises à l'OMS en tant que membre associé (résolution 44.3 de l'Assemblée mondiale de la santé).

2. Les activités de coopération technique avec Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat qui, pour 1993, sont coordonnées par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS à partir du Bureau de la coordination des programmes des Caraïbes, sont axées sur les domaines suivants : services d'approvisionnement en eau et d'assainissement destinés aux collectivités locales, développement des services de santé, santé de la mère et de l'enfant et lutte contre le sida. En 1992, un montant total de 113 700 dollars des Etats-Unis a été approuvé pour le financement de projets devant être mis en oeuvre dans les pays des Caraïbes orientales.

3. Les activités de coopération technique avec les Bermudes et les îles Caïmanes sont coordonnées par l'intermédiaire du bureau de l'OPS/OMS en Jamaïque, et en 1993, un budget total de 54 400 dollars des Etats-Unis devant être consacrés au développement des services de la santé et à la lutte contre le sida leur a été alloué. Parmi les autres sources d'assistance, on citera notamment les programmes et initiatives mis en oeuvre à l'échelon régional et sous-régional ainsi que par les bureaux de pays de l'OPS/OMS.

4. Les activités de coopération technique avec les îles Turques et Caïques qui sont coordonnées par l'intermédiaire du bureau de l'OPS/OMS aux Bahamas et qui en 1993, se sont vu allouer un budget total de 26 200 dollars des Etats-Unis, sont axées sur les domaines suivants : services d'approvisionnement en eau et d'assainissement destinés aux collectivités locales, développement des services de santé et lutte contre le sida.
